

PROFESSIONNELLE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Objectifs de la formation

L'objectif de cette licence est de former de jeunes diplômé·e·s capables :

- de coordonner des projets d'aménagements paysagers de la conception, la gestion à la mise en œuvre sur le terrain;
- de s'assurer de la qualité des opérations, du respect du cahier des charges et de la réglementation;
- d'appliquer, d'expliciter et de valoriser les choix techniques écoresponsables auprès des usagers ou des clients.

Les titulaires de cette licence auront les aptitudes nécessaires pour proposer :

- des pratiques durables, économiquement viables, mobilisant les ressources et filières locales s'inscrivant dans le contexte réglementaire sociétal et environnemental;
- des aménagements multifonctionnels en réponse aux enjeux de la biodiversité, du climat, de la santé.

Lieu de la formation

Horti-Pôle Evreux CFA www.eapevreux.fr

En partenariat avec l'université de Rouen





CONTENU DE LA FORMATION

Maîtriser les pratiques de diagnostic pluridisciplinaire dans le respect des réglementations (droit de l'environnement et de l'urbanisme)

- Lecture sensible et fonctionnelle du paysage, connaissance de la faune/flore locales, de leurs habitats et des végétaux horticoles
- Techniques d'inventaire faunistique et floristique, connaissance des territoires et unités écologiques

Conseiller et mettre en place l'écoconception paysagère :

- Techniques d'écoconception (génie écologique & paysager)
- Constitution d'une palette végétale
- Écogestion des espaces paysagers

Gérer et optimiser les projets et chantiers :

- chiffrage
- planification des opérations
- gestion des moyens et des coûts

Assurer la communication dans les différentes situations professionnelles



DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Assistant.e conseil en aménagement paysager

Chef.fe de chantier « espaces verts et jardins »

Conducteur.trice de travaux paysagers

Gestionnaire d'entreprise dans le secteur de l'aménagement paysager



CONDITIONS D'ADMISSION

La licence est accessible sur dossier et entretien préalable aux diplômés de niveau bac +2 :

- BTS agricole des secteurs de l'aménagement paysager, de la gestion et de la protection de la nature, de productions horticoles, de la gestion forestière, ou de la gestion et maîtrise de l'eau;
- BTS du domaine de biotechnologies;
- DUT Génie Biologique option Génie de l'environnement ;
- Licence (120 ECTS validés) biologie.
 La licence est ouverte en formation continue et via le dispositif de validation des études et de l'expérience professionnelle (VAE).











